

travail et de la nature des travaux publics nécessaires pour alléger le chômage. En somme, toutes les mesures de secours ont été discutées à fond et soumises au peuple, d'abord aux conseils municipaux, ensuite aux gouvernements provinciaux, et quand ceux-ci s'étaient mis d'accord avec les autorités provinciales, le gouvernement fédéral étudiait la proposition. Jamais le gouvernement fédéral n'a refusé d'acquiescer aux demandes des gouvernements provinciaux.

A présent que j'ai expliqué le fonctionnement du régime d'assistance, peut-on prétendre que le Gouvernement ait agi de manière arbitraire et despotique et qu'il a gaspillé les fonds publics dans ses efforts pour combattre le chômage? Je répète, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral n'a jamais refusé d'acquiescer aux demandes des autorités provinciales, lesquelles demandes, dans la province de Québec surtout, étaient empreintes d'une certaine hostilité contre le ministère conservateur. L'autre jour, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a dénoncé catégoriquement le favoritisme politique qui caractérisait la manière dont le parti libéral distribuait l'assistance dans son comté. Il en est de même de la circonscription de Dorchester qui m'honore de son mandat: par exemple un nombre de municipalités de même que le conseil de comté ont prié le gouvernement provincial d'affecter \$75,000 à la construction d'une certaine route, mais les autorités provinciales n'ont pas agréé cette demande, craignant qu'une part du mérite ne revînt au député conservateur de Dorchester. Mais le gouvernement provincial, qui jugeait exorbitante une dépense de \$75,000 pour la construction d'un chemin à l'intention des cultivateurs, laquelle entreprise eût assuré un emploi à environ mille sans-travail, n'a pas hésité à dépenser \$75,000 pour la construction d'un jardin d'acclimatation près de la ville de Québec. Je ne trouve pas à redire contre l'établissement de ce jardin qui aura sûrement une grande valeur pour la province et pour le comté de Québec-Montmorency, où il se trouve; mais pourquoi le gouvernement provincial a-t-il refusé \$75,000 pour la construction d'une route alors qu'il consent à détourner \$75,000 des fonds de secours pour construire un abri à l'intention des animaux? Je cite cet exemple, monsieur l'Orateur, non pas pour critiquer, mais pour démontrer que les autorités fédérales n'ont aucunement cherché à entraver les projets des autorités provinciales. Elles ont même agréé des projets du genre que j'ai mentionné, et l'on reconnaît que c'est là une méthode plutôt douteuse d'aider aux chômeurs.

Pour revenir à l'aspect constitutionnel noté par l'honorable député de Québec-Est (M.

Lapointe), je conviens qu'en temps ordinaire il ne faut recourir à la législation par décrets que lorsqu'il y a urgence; seulement le premier ministre a affirmé sur le parquet de cette Chambre qu'il assume ces pouvoirs à contre-cœur et simplement parce que nous nous trouvons en présence d'une calamité nationale, et, que lui et ses collègues ne connaissent pas d'autre méthode pour la combattre. Mais dans le passé le grand parti libéral a recouru à cette méthode. Nous nous rappelons tous les élections de 1921, alors que dans la province de Québec on a ressuscité la question de la conscription. Les ministres ont été assermentés en janvier 1922, et dès les premiers jours de février, l'honorable député de Québec-Est, alors ministre de la Marine, a fait adopter par le conseil, sans l'autorisation du Parlement, un décret cédant au gouvernement provincial de Québec tout le régime des pêcheries de cette province. Mon honorable ami croit-il que lorsqu'un beau matin le gouvernement canadien a appris, à son grand étonnement, que l'Angleterre avait abandonné l'étalon d'or il eût fallu attendre quinze jours pour convoquer une session d'urgence et faire voter par les Chambres les mesures nécessaires? Cela n'eût pas été très sage. Le premier ministre s'est trouvé en mesure de prendre les dispositions nécessaires, parce qu'à sa dernière session, le Parlement lui en avait conféré le pouvoir. L'honorable député conviendra sans doute que c'est bien ici le moment d'invoquer la vieille maxime: "Gouverner, c'est prévoir". Le premier ministre n'eût pas été le grand politique qu'il est s'il n'avait pas prévu, lorsque la Chambre était saisie du projet l'an dernier, que le moment pourrait surgir où pareil pouvoir serait nécessaire. Je ne m'étonne pas que nos amis libéraux soient mécontents du ministère, vu que ce dernier réussit si bien à maintenir la sécurité du Canada.

Sans doute serions-nous tous contents de trouver dans les discours des honorables représentants de la gauche d'excellentes raisons nous conseillant de rester fermes dans notre attitude. Parlant à Québec, lors de la campagne électorale de Trois-Rivières-Saint-Maurice, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a dénoncé la loi adoptée l'an dernier pour combattre le chômage. Faisant appel à toute son éloquence, il a remué les passions de la foule, disant entre autres choses: "Que faut-il penser d'un gouvernement qui vient de voter 15 millions de dollars pour payer une prime aux cultivateurs de blé dans l'Ouest alors qu'il ne donne pas un sou aux cultivateurs de Québec qui ne peuvent vendre leur beurre?"

L'honorable député ne nie pas ces paroles. Il les a répétées à Trois-Rivières, et le mot a